

COMMUNE DE PERTHES-en-GATINAIS-77930-

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf mars à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Raymonde FACHE à Perthes sous la présidence de Monsieur Alain CHAMBRON.
Etaient présents : M. LARCHÉ, Mme PORTE, M. VEZILIER, Mme M.C. D'AZEVEDO, Adjoint ; Mme S. MALMANCHE, M. A. D'AZEVEDO, Mme JOUARD (a quitté la séance après le point 4), Mme GRIPPON LAMOTTE, M. FRANCISCO, M. DESFORGES, M. DUTECH

Absents excusés : M. MAGNIER qui a donné pouvoir à Mme PORTE
M. MOREAU qui a donné pouvoir à M. DUTECH
M. F. MALMANCHE qui a donné pouvoir à Mme S. MALMANCHE
Mme CORONT DUCLUZEAU qui a donné pouvoir à M. DESFORGES

Absents : Mme DANIEL
M. PERROT
M. TAVERNIER

Secrétaire de séance : M. Ludovic DUTECH

Le quorum étant atteint, le Maire constate que le Conseil Municipal peut valablement délibérer et il déclare la séance ouverte.

Approbation procès-verbal réunion du 28 février 2017

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la réunion qui s'est tenue le 28 février 2017 est approuvé à l'unanimité et les membres présents procèdent à la signature du registre.

N° d'ordre de séance : 1/6

VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER COMMUNAL SITUÉ 3 RUE DE MELUN A PERTHES

Madame PORTE rappelle le contexte des réflexions engagées depuis novembre 2015 sur le devenir des logements communaux et soumet à l'avis du Conseil Municipal la proposition de cession du bien immobilier situé 3 rue de Melun à Perthes.

Après exposé, Monsieur DUTECH, disposant du pouvoir de Monsieur MOREAU, donne lecture des questions et de la position de Monsieur MOREAU concernant ce point de l'ordre du jour.

Pour le devenir de ce bien, Monsieur MOREAU suggère notamment dans le cadre du développement économique sur la commune, de rester propriétaire de ce bien pour permettre, par la mise en location des locaux, à un commerçant de pouvoir y implanter une activité.

Monsieur le Maire fait savoir que l'objectif de la commune est bien de favoriser les commerces. Des discussions ont été engagées auprès de restaurateurs pour étudier cette possibilité sur Perthes. Ces démarches restent à poursuivre. Pour autant, Monsieur le Maire souligne que depuis 10-11 ans aucun travaux n'a été réalisé sur ces biens en location et que la mairie, compte-tenu du montant des loyers n'a pas les moyens de remettre en état ces bâtiments, mais vendre ce bien, de préférence pour un commerce, serait parfait.

Concernant la mise en location qui nécessiterait des travaux préalables à la charge de la commune, Madame PORTE fait savoir qu'actuellement, compte-tenu des investissements engagés, cette éventualité n'est pas possible.

A la question de Monsieur D'AZEVEDO sur la consultation d'entreprise pour évaluer le coût de réhabilitation du bâtiment, il est précisé que cette démarche n'a pas été réalisée.

Délibération

Lors du Conseil Municipal du 25 novembre 2015, la commune s'est interrogée sur le devenir de son patrimoine immobilier. Avant toute décision concernant les logements communaux, il a été convenu de dénoncer les baux en cours arrivant à échéance en 2016 et de réaliser un état des lieux des biens afin de connaître leur état et d'évaluer les remises en état à entreprendre en priorité.

En 2016, compte-tenu des baisses des dotations et des contraintes financières, il a été décidé la vente du logement communal situé 20 rue de Milly ; ce afin de permettre de dégager une marge complémentaire pour réduire le recours à l'emprunt dans les projets d'investissement.

Concernant les baux des logements 3 rue de Melun, ils ont été reconduits pour un an soit jusqu'au 30 juin 2017 pour permettre d'envisager, soit la réalisation des travaux de rénovation, soit la cession des biens.

Engager les travaux de rénovation, en parallèle du programme de travaux de l'école maternelle et des projets liés à cette réalisation, n'est pas envisageable à court terme. Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente de ce bien immobilier situé 3 rue de Melun.

Actuellement, seul un logement est occupé. Le Service des Domaines a été consulté pour obtenir une évaluation.

Au vu des éléments financiers du Service des Domaines, de la situation et des caractéristiques du bien, il est proposé au Conseil Municipal de :

DECIDER la mise en vente de ce bien immobilier situé 3 rue de Melun qui pourra être cédé :

- Dans sa totalité au prix de base de 250 000 €

SOIT

- le logement du rez-de-chaussée au prix de 150 000 €, celui-ci comprenant le jardin et les annexes.

- le logement du 1^{er} étage au prix de 100 000 €

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder aux opérations de bornage du terrain cadastré AI n° 47 où se situe le bien en vue d'une vente par logement.

- CHARGER Monsieur le Maire d'engager les démarches nécessaires en ce sens, et prioritairement de consulter la locataire du bien pour lui proposer.

Abstentions : 1

Vote contre : 1

Vote pour : 14

N° d'ordre de séance : 2/6

ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE SECTION AD N° 14, ROUTE DE CHAILLY

Madame HANINI et Monsieur GRANSART ont émis le souhait de céder à la Commune de Perthes, à l'euro symbolique, une partie du terrain cadastré section AD N° 14, située Route de Chailly et voisin du terrain d'entraînement de football communal pour une superficie d'environ 1 000 m².

Le terrain à céder est situé en zone Ue du Plan Local d'Urbanisme.

Cette zone Ue recouvre des équipements publics existants et des terrains voués à l'implantation d'équipements collectifs. Elle est concernée par l'orientation d'aménagement « cœur de village ».

L'acquisition à l'euro symbolique de cette partie de parcelle AD n° 14 présente un intérêt pour la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de cette acquisition moyennant l'euro symbolique.

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

Vu l'article L.1111-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables,

Vu l'article L.1211-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques, et les articles L.1311-9 et L.1311-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'Etat dans le cadre d'opérations immobilières,

Vu l'article L.1212-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes,

Vu l'article R.2241-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la purge des privilèges et hypothèques,

Vu l'article 1593 du Code Civil relatif aux frais d'acte notarié,

Considérant que cette acquisition ne fait pas partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à 75 000 €, un avis des domaines n'est pas nécessaire,

Considérant que ce projet de cession vise à répondre aux orientations d'aménagement « cœur de village » du Plan Local d'Urbanisme,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir, moyennant l'euro symbolique, le fond de la parcelle de terrain, propriété de Madame HANINI et Monsieur GRANSARD, cadastrée section AD n° 14 pour une contenance d'environ 1000 m², sise Route de Chailly à Perthes.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir qui sera passé aux frais de la commune de Perthes.

N° d'ordre de séance : 3/6

PROJET ECOLE MATERNELLE – ACHAT DE MOBILIERS HORS MARCHÉ DE TRAVAUX – DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DIVERS D'INTERET LOCAL AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Dans le cadre du projet de construction de l'école maternelle, le programmiste a estimé l'enveloppe du projet à 1 806 703 € HT. Cette évaluation prévoyait la réalisation d'équipements spécifiques compris dans les travaux de la construction de l'école, mais également du mobilier hors marché de travaux pour équiper certains espaces du nouveau bâtiment.

A ce stade du projet, le coût prévisionnel de l'ensemble des mobiliers à acquérir par la collectivité pour l'aménagement des espaces est estimé à 29 710,00 € HT par la maîtrise d'œuvre.

Vu la délibération du 25 novembre 2015 adoptant le programme établi en vue de la construction de l'école maternelle,

Considérant la possibilité pour la commune de bénéficier d'une subvention pour « travaux divers d'intérêt local » accordée au titre de la réserve parlementaire,

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal

D'ARRETER les modalités de financement pour l'acquisition des mobiliers hors marché de travaux du projet de l'école maternelle comme suit :

- Subvention pour travaux divers d'intérêt local accordé au titre de la réserve parlementaire : 14 855,00 € (50 % HT)

- Part commune : 20 797,00 € dont 5 942 € de TVA.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter une subvention, pour l'acquisition de ce mobilier, au titre de la réserve parlementaire pour « travaux divers d'intérêt local ».

DE S'ENGAGER à ne pas réaliser l'aménagement avant la notification d'attribution de l'aide financière,

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget 2017.

ADOPTÉ à l'unanimité.

VOTE DES BUDGETS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame PORTE Adjointe responsable des Finances. Les documents budgétaires Eau, Assainissement et Commune ont été remis à chaque membre. Les propositions ont été examinées en Commission des Finances.

N° d'ordre de séance : 4/6

BUDGET EAU

4.1/6 – Compte administratif 2016

Le Compte Administratif de l'exercice 2016 présenté par Madame Cécile PORTE, Adjointe aux Finances est adopté à 15 voix pour et 1 abstention. Il s'établit comme suit :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	47 380.72			57 382.46	47 380.72	57 382.46
Opérations de l'exercice	85 302.27	120 341.05	229 284.85	238 515.67	314 587.12	358 856.72
TOTAUX	132 682.99	120 341.05	229 284.85	295 898.13	361 967.84	416 239.18
<i>Résultats de l'exercice</i>	<i>35 038.78</i>		<i>9 230.82</i>		<i>44 269.60</i>	
<i>Restes à réaliser</i>	<i>44 482.00</i>	<i>64 555.00</i>			<i>44 482.00</i>	<i>64 555.00</i>
TOTAUX CUMULES	177 164.99	184 896.05	229 284.85	295 898.13	406 449.84	480 794.18
RESULTATS DEFINITIFS		7 731.06		66 613.28		74 344.34

Crédits reportés sur l'exercice 2017 :

Concernant les dépenses :

- Les crédits pour la réalisation du dossier d'autorisation et de DUP des périmètres de protection du captage d'eau. Le solde de la mission de base confiée au Cabinet d'Etudes Merlin s'élève à 12 320 €.

Pour cette mission, un avenant a été conclu en 2016 concernant l'enquête parcellaire. Une rémunération complémentaire de 2 252 € HT sera inscrite au budget 2017.

- Les crédits pour le diagnostic eau potable. Le solde de la mission confiée à ARTELIA est de 4 610 €

- L'étude et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du château d'eau. Cette mission est confiée au Bureau d'Etudes O.A.C.T.C. pour un montant de 7 612 € HT. Celle-ci a débuté en septembre 2016 mais n'a fait l'objet d'aucun acompte sur l'exercice 2016.

- L'étude complémentaire de délimitation de l'Aire d'Alimentation de Captage, confiée à SAFEGE et portée par les financeurs de l'unité de traitement, l'ARS. Celle-ci a débuté en fin d'année et n'a fait l'objet d'aucun acompte. Les crédits reportés s'élèvent à 19 940 € HT.

Concernant les recettes :

Il s'agit des subventions accordées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Département pour le financement des études en cours, à savoir :

- Réalisation du dossier de DUP - les subventions restant à percevoir sont :

Agence de l'Eau : 19 018,00 €

La convention initiale présentée par l'Agence de l'Eau prévoyait une subvention sur la base d'un taux de 80 % de la dépense hors taxes. Celle-ci a ensuite évolué sur la base de 60 %, le Département prenant en charge 20 %. Le report étant sur la base de la convention initiale, l'engagement correspondant devra être rectifié sur le budget 2017 et porté à 12 220 €.

Département : 2 967,00 €

- Diagnostic du réseau d'alimentation en eau potable - les subventions restant à percevoir sont :

Agence de l'Eau : 8 620,00 €

Département : 13 050,00 €

L'étude et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du château d'eau - les subventions restant à percevoir sont :

Agence de l'Eau : 3 806,00 €

Département : 1 142,00 €

- L'étude complémentaire à la délimitation de l'Aire d'alimentation du captage d'eau

Agence de l'Eau : 15 952,00 €

4.2/6 Compte de gestion 2016 budget Eau

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé

par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que toutes les opérations se sont déroulées normalement

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Abstention de Monsieur MOREAU.

4.3/6 – Budget EAU : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Considérant les résultats de l'exercice 2016, il est proposé l'affectation du résultat de la façon suivante :

Affectation en réserves R1068 en investissement : 0,00 €

Report en exploitation R002 : 66 613,28 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 15 voix pour et 1 abstention, approuve cette affectation de résultats.

4.4.1/6 – Budget Eau 2017

EXPLOITATION

Les dépenses concernent :

- Les consommations électricité de la station de pompage
- Convention d'assistance technique avec la Société VEOLIA EAU comprenant le relevé des compteurs d'eau, la surveillance hebdomadaire des installations, les réparations et interventions courantes et d'urgence, les recherches de fuites, un lavage annuel du château d'eau, la mise à jour des plans, la maintenance du dispositif de chloration et la maintenance de l'unité de traitement pour un montant annuel de 38 754 € HT.
Le contrat confié au délégataire s'achèvera le 31 décembre 2017.
- Reversement sur le budget de la commune des coûts liés au service eau (maintenance logiciel, rémunération du personnel, frais postaux)
- Entretien et réparations diverses
- Redevances à reverser à l'Agence de l'Eau (prélèvement ressource eau et redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique)
- Admissions en non-valeur
- Intérêts des emprunts contractés pour les travaux d'investissement et ICNE
- Dotations aux amortissements (opération d'ordre)

Recettes

- Report du résultat 2016 : 66 613,28 €
- Produit de la vente d'eau :
Un diagnostic des réseaux et installations d'eau potable a été confié à ARTELIA. Le diagnostic réalisé a mis en avant certains dysfonctionnements : pressions faibles dans le centre bourg posant problème pour la desserte des habitants, ou assez fortes aux hameaux La Planche et Monceau. Pour remédier à ces dysfonctionnement, il est préconisé la mise en place d'un ouvrage de surpression sur le site du château d'eau, une nouvelle conduite depuis le surpresseur pour alimenter le centre du bourg, un aménagement pour conserver l'alimentation gravitaire rue de la Planche et hameaux La Planche et Monceau.
Pour ce faire, des aménagements prioritaires sont à entreprendre, notamment la réhabilitation du réservoir d'eau potable, le renouvellement de certaines conduites en amiante ciment, la pose d'un surpresseur, la sectorisation des compteurs DN 100, la pose d'un stabilisateur de pression pour les hameaux. L'ensemble de ces travaux prioritaires sont estimés à 937 912,00 €.

Aussi, sur l'exercice 2017, afin de constituer une provision pour ces travaux à entreprendre afin d'améliorer la desserte en eau potable sur la commune, il est appliqué une revalorisation du prix de l'eau qui sera porté à 1,35 € le m3 soit une augmentation de 3,9 %.

Pour 2016, les volumes consommés ont été de 93 638 m3. Pour la préparation budgétaire 2017, la base utilisée a donc évolué à 90 000 m3.

Monsieur VEZILIER informe qu'une réunion publique sera organisée pour présenter les résultats de ce diagnostic et des études du Schéma Directeur d'Assainissement et des eaux de ruissellement, celles-ci étant engagées à l'échelle du territoire du Syndicat Intercommunal du Confluent Rebais Ecole dont les communes membres sont Cély-en-Bière, Fleury-en-Bière, Saint-Germain-sur-Ecole et Perthes. Il est par ailleurs indiqué que l'eau et l'assainissement sont des compétences qui doivent être reprises par la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau au 1^{er} janvier 2018.

- o Redevances à reverser l'année suivante à l'Agence de l'Eau
 - prélèvement ressource en eau (82 €/1000 m3)
 - redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique : taux de la taxe 0.38. Ces taux sont fixés par l'Agence de l'Eau.

INVESTISSEMENT

Dépenses :

- o Solde d'exécution négatif reporté de 12 341,94 €
- o Les crédits reportés : 44 482,00 €
Correspondant aux études pour la réalisation du dossier d'autorisation et de DUP des périmètres de protection du captage d'eau, au diagnostic eau potable, à l'étude et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du château d'eau, et à l'étude complémentaire de délimitation de l'Aire d'Alimentation de Captage.
- o L'amortissement des subventions d'équipement
- o Le remboursement des emprunts
- o Une provision pour les travaux de réhabilitation du Château d'eau

Recettes :

- o Les crédits reportés : 64 555,00 €
- o Les subventions de l'Agence de l'Eau et du Département pour les dossiers en cours
- o Dotations aux amortissements (opération d'ordre)

Le Conseil Municipal vote, par 15 voix pour et 1 abstention (Monsieur MOREAU), le budget qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

Exploitation	276 067,28 €
Investissement	151 247,64 €

avec un prix au mètre cube de 1,35 € H.T pour 90 000 m3 nécessaire à l'équilibre du budget.

La partie fixe est inchangée, pour mémoire :

Partie fixe pour compteurs de 15-20 mm	30.50 € H.T
Partie fixe pour compteurs de 25-30-32 mm	44.50 € H.T
Partie fixe pour compteurs de 40 mm	68.00 € H.T
Partie fixe pour compteurs de 100 mm	277.00 € H.T

Les prix revalorisés seront appliqués pour les facturations émises durant l'exercice 2017.

4.4.2/6 – Budget Eau : Amortissements

Le Conseil Municipal à 15 voix pour et 1 abstention

DECIDE de procéder à l'amortissement des travaux achevés en 2016 pour la réalisation des projets d'investissement selon le mode linéaire suivant :

Compte 203 – frais d'études, de recherche, de développement et frais d'insertion : 2 ans

Amortissement des biens :

	Valeur d'acquisition	Durée d'amortissement
Etude diagnostic réseau eau potable N° inventaire 2016/000001 N° inventaire 2016/000002 N° inventaire 2016/000014 N° inventaire 2016/000015	28 215,00 €	2 ans

La dotation annuelle sera de 14 109,00 €

Les crédits seront inscrits chaque année au budget :

* Section Fonctionnement/dépenses - chapitre 042 - compte 6811

* Section Investissement/recettes - chapitre 040 - comptes 28

Madame JOUARD quitte la séance.

N° d'ordre de séance : 5/6

BUDGET ASSAINISSEMENT

5.1/6 - Compte administratif 2016

Le Compte Administratif de l'exercice 2016 présenté par Madame Cécile PORTE, Adjointe aux Finances est adopté à 15 voix pour et 1 abstention. Il s'établit comme suit :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		13 078.75		85 491.56	0.00	98 570.31
Opérations de l'exercice	33 911.57	45 029.71	235 786.20	251 262.52	269 697.77	296 292.23
TOTAUX	33 911.57	58 108.46	235 786.20	336 754.08	269 697.77	394 862.54
Résultats de l'exercice	11 118.14		15 476.32		26 594.46	
Restes à réaliser					0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	33 911.57	58 108.46	235 786.20	336 754.08	269 697.77	394 862.54
RESULTATS DEFINITIFS		24 196.89		100 967.88		125 164.77

5.2/6 - Compte de gestion 2016 budget Assainissement

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant que toutes les opérations se sont déroulées normalement

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier 2016 au 31 décembre 2016,

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Abstention de Monsieur MOREAU.

5.3/6 – Budget ASSAINISSEMENT : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Considérant les résultats de l'exercice 2016, il est proposé l'affectation du résultat de la façon suivante :
Affectation en réserves R1068 en investissement : 0,00 €

Report en exploitation R002 : 100 967,88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 15 voix pour et 1 abstention, approuve cette affectation de résultats.

5.4/6 – Budget Assainissement 2017

EXPLOITATION

Dépenses

- o Entretien et réparations : crédits inscrits en prévision de travaux d'entretien ou de réparation
- o Rémunération d'affermage à Veolia Eau
- o Participation au SIACRE (S.I assainissement du confluent Rebais / Ecole) relative à l'exploitation de la station d'épuration intercommunale (Cély, Fleury, St Germain et Perthes) et au fonctionnement du Syndicat : participation votée par le SIACRE le 7 mars 2017.
Crédits inscrits : 161 947 €
- o Intérêts des emprunts et ICNE
- o Crédits pour pertes sur créances irrécouvrables
- o Dotations aux amortissements des immobilisations (opération d'ordre – 46 146 €)
- o Redevance pour modernisation du réseau de collecte à reverser à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie selon règlements perçus.

Recettes

- o Excédent antérieur reporté : 100 967,88 €
- o Amortissements des subventions d'équipement (opération d'ordre – 26 295 €)
- o Participation Assainissement Collectif : prévision de 3 raccordements pour 2017.
- o Redevance d'assainissement : base 83 000 m³ assainis. Le taux de 2,28 % est maintenu
- o Redevance modernisation des réseaux de collecte : base 83 000 m³, taux 0,30 €/m³

INVESTISSEMENT

Dépenses

- o Remboursement du capital des emprunts (7 950 €)
- o Amortissements des subventions d'équipement
- o Provision pour opération modernisation des réseaux (36 097,89 €)

Recettes

- o Reprise du solde d'investissement 2016 : 24 196,89 €
- o Dotations aux amortissements des immobilisations (opération d'ordre)

Délibération

Le Conseil Municipal vote à 14 voix pour et 1 abstention

le budget qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

EXPLOITATION	346 802,88 €
INVESTISSEMENT	70 342,89 €

avec un prix au mètre cube, identique à l'année 2016, de 2.28 €.

Les taxes et frais de raccordement instaurés depuis le 1^{er} juillet 2012 par la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC), en remplacement de la taxe pour raccordement à l'égout, sont inchangés, pour mémoire :

Frais de raccordement (boîte posée par la commune)	645 € T.T.C
Taxes de raccordement	
○ Constructions nouvelles à usage d'habitation	1 800 € T.T.C
○ Constructions existantes à usage d'habitation	470 € T.T.C
○ Immeubles comportant plusieurs logements	
1. Taxe principale	1 800 € T.T.C
2. par logement en plus	850 € T.T.C
○ Constructions à usage autres qu'habitations	2 500 € T.T.C

N° d'ordre de séance : 6/6

BUDGET COMMUNE

6.1/6 – **Compte administratif 2017**

Le Compte Administratif de l'exercice 2016 présenté par Madame Cécile PORTE, Adjointe aux Finances est adopté à 15 voix pour et 1 abstention. Il s'établit comme suit :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	124 591.84			242 764.94	124 591.84	242 764.94
Opérations de l'exercice	238 416.63	1 459 867.38	1 427 580.26	1 446 837.15	1 665 996.89	2 906 704.53
TOTAUX	363 008.47	1 459 867.38	1 427 580.26	1 689 602.09	1 790 588.73	3 149 469.47
Résultats de l'exercice	1 221 450.75		19 256.89		1 240 707.64	
Restes à réaliser	186 741.73	10 815.00			186 741.73	10 815.00
TOTAUX CUMULES	549 750.20	1 470 682.38	1 427 580.26	1 689 602.09	1 977 330.46	3 160 284.47
RESULTATS DEFINITIFS		920 932.18		262 021.83		1 182 954.01

Les restes à réaliser en section d'investissement du budget sont :

- En dépenses :
Le solde de la mission du cabinet d'urbanisme pour la modification du PLU, les opérations foncières en cours Rue de Chailly dans le cadre du projet de l'école, l'achat de la balayeuse suite à la notification de l'ensemble des subventions sollicitées, l'achat du standard téléphonique, la maîtrise d'œuvre et frais de géomètre pour le projet de l'école maternelle
- En recettes :
Les subventions obtenues et notifiées pour l'achat de la balayeuse par le Département, l'Agence de l'Eau et la Région.

6.2/6 - **Compte de gestion 2016 budget Commune**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Considérant que toutes les opérations se sont déroulées normalement, le Conseil Municipal à 14 voix et 1 abstention déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6.3/6 - **Budget Commune : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016**

Considérant les résultats de l'exercice 2016, il est proposé l'affectation du résultat de la façon suivante :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement (R1068) : 0,00 €
- report à la section de fonctionnement (R002) : 262 021,83 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 abstention, approuve cette affectation de résultats.

6.4/6 - **Budget Commune 2017**

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Les charges générales pour un montant total de 514 937 €

Ce poste de dépenses concerne :

- o L'achat des prestations de services (cantine), les fournitures, l'achat de matériel pour les Nouvelles Activités Périscolaires.
Madame PORTE informe que les crédits pour les NAP sont inscrits au budget 2017 mais qu'une décision sera prise en fin d'année scolaire 2016/2017 quant au maintien de ces activités.
- o L'énergie électricité gaz
- o L'entretien des bâtiments : inscription de crédits notamment pour les travaux de rénovation et d'accessibilité de la mairie, la réfection des volets et façades de la salle polyvalente, provisions pour réparations diverses sur bâtiments et logements, la réparation des radiants chauffages de l'église si le matériel existant est réparable.
Monsieur le Maire informe que l'association judo a participé à hauteur de 2 000 € aux travaux de réfection de la salle des sports réalisés en 2016.
- o L'entretien des terrains : crédits inscrits afin de régler la dépense engagée en 2016 pour la remise en état du terrain de foot, avant la prise en charge de son entretien par l'intercommunalité, la taille des arbres résidence Les Sablons et en prévision d'interventions autres ;
- o L'entretien des voies et réseaux: crédits pour l'éclairage public, le nettoyage du réseau des eaux pluviales, un budget de 65 534 € pour l'entretien des voiries et trottoirs, signalisation et marquage au sol
- o Frais de maintenance des logiciels informatiques, feux tricolores et photocopieur
- o Frais d'affranchissement
- o Primes d'assurances
- o Frais de publication
- o Inscription de crédits au budget pour les actions communication, jeunesse, fleurissement envisagées ;

Les charges de personnel pour un montant total de 726 149 € (salaires : 482 030 € - cotisations sociales : 244 119 €)

Charges de personnel en augmentation de 6,06 % par rapport au réalisé 2016 pour prendre en compte le remplacement des agents titulaires en maladie, l'augmentation du point d'indice et du SMIC, le rééquilibrage de la part des primes dans la rémunération des agents publics avec la transformation d'une partie de leurs primes en points d'indice, la rémunération des agents intervenants sur les Nouvelles Activités Périscolaires.

Les charges de gestion courante pour un montant total de 171 055 €

Ce poste de dépenses concerne :

- o Les indemnités des élus,
- o Les participations SDIS, PNR, SAGEA, SICCP, SIARME, la contribution au Fonds de Solidarité Logement
- o Subvention C.C.AS : 2 000 €
- o Subvention Caisse des Ecoles : 28 500 €
- o Subventions associations selon délibération présentée en séance pour un montant total de 17 010 €.

Atténuations de produits pour un montant total de 76 495 €

Ce poste de dépenses concerne le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et

communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Le prélèvement ou le reversement du FPIC est calculé au niveau d'un ensemble intercommunal. Celui-ci est réparti entre l'EPCI et ses communes membres. Depuis sa mise en place en 2012, cette dépense est en constante augmentation (2012 : 4 564 € - 2016 : 67 694 €).

Pour 2017, compte-tenu de l'évolution des périmètres intercommunaux l'estimation de cette dépense reste incertaine.

Les charges financières pour un montant total de 23 934 €

- Intérêts des emprunts, avec prise en compte des premières échéances du projet école maternelle, et les charges financières liées à la ligne de trésorerie.

Dotations aux amortissements et dépenses imprévues.

Recettes

- L'excédent de fonctionnement 2016 : 262 021,83 €

Les produits courants pour un montant total de 165 519 €

- services périscolaires, concessions cimetière, salle polyvalente
- revenus des logements communaux, de la poste et de la salle polyvalente

Les ressources fiscales pour un montant total de 826 836 €

- Contributions directes : proposition de maintien des taux communaux 2016 pour 2017.
- Les attributions fiscales de péréquation et de compensation de l'EPCI
Monsieur LARCHÉ rapporte la décision du Conseil Communautaire de reporter les montants 2016 et de procéder à un réajustement ensuite.
- Les redevances d'occupation du domaine public, le FNGIR, la taxe additionnelle du droit de mutation

Les dotations et participations pour un montant total de 315 304 €

- Dotation forfaitaire : recette évaluée avec une baisse de 3 %
- Dotation de solidarité rurale (DSR)
Selon la loi des finances 2017, une hausse de 14,5 % est prévue. Pour la préparation budgétaire a été appliquée une hausse de 10,4 % sur le montant 2016.
- La Dotation nationale de péréquation.
- L'attribution du Fond Départemental de la Taxe Professionnelle et les compensations de la taxe professionnelle, taxe foncière et taxe d'habitation

L'atténuation de charges pour un montant total de 31 065 €

- Indemnisation de l'assurance sur les charges et salaires des agents en maladie et remboursement des frais de personnel, logiciel et d'affranchissement par le budget eau/assainissement.

INVESTISSEMENT

Dépenses

- Crédits de report 2016 : 186 741,73 €
- Inscription de crédits sur l'exercice 2017 pour :
 - les frais d'études concernant l'accessibilité des bâtiments recevant du public pour le dépôt du dossier AD'AP.
 - crédits complémentaires pour le remplacement du standard.
 - la création d'un columbarium au cimetière communal
 - l'acquisition de la parcelle F 194 lieudit La Poulette (délibération du 27/09/2013)
 - Remplacement des horloges astronomiques
 - chauffage et accessibilité Eglise
 - Remplacement de l'éclairage extérieur de l'église. Le SDESM accorde une subvention de 3 080 € pour ces travaux.
 - Installation complémentaire du système de vidéoprotection
 - mesures de confinement des écoles
 - remplacement portes cantine et école primaire défectueuses
- Installations de voirie :
 - inscription de crédits pour le parking Place de la mairie, signalisation au sol - réfection angle Chailly/Fleury, trottoirs rue du Dr Siffre, reprise filets d'eau RD24 avant travaux de la chaussée par l'Agence Routière Territoriale, ralentisseurs rue Georges Bouet.

Opérations d'équipement :

- La construction de l'école maternelle
- La relocalisation du bâtiment des sapeurs pompiers
- La chaufferie bois avec réseau de chaleur
- Acquisitions diverses : achat 3 miroirs routiers, borne électrique pour le marché
- Remboursement emprunts avec prise en compte des annuités de l'emprunt de 1 100 000 € pour l'école maternelle : 82 442 €

Recettes

- Crédits de report 2016 : 10 815 €
- Reprise du résultat 2016 : 1 096 858,91 €
Cet excédent s'explique par la contractualisation de l'emprunt de 1 100 000 € fin 2016 pour porter le projet de l'école maternelle, de la relocalisation des locaux du SDIS.
- FCTVA sur les travaux d'investissement réalisés en 2014 (non perçu en 2016) et 2015.
- Taxe d'aménagement à percevoir
- Subvention DETR, Région et TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) pour le projet de l'école maternelle
- Subvention TEPCV et CID (Contrat Intercommunal de Développement) pour la création de la chaufferie avec réseau de chaleur
- Subventions du SDESM pour le remplacement des horloges astronomiques
- Subvention du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français pour la première tranche des travaux de remplacement des fenêtres de la mairie
- Dotations aux amortissements (opération d'ordre)
- Vente des logements communaux 20 rue de Milly et 3 rue de Melun

Délibérations

6.4.1/6 - **BUDGET COMMUNE 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention, vote le budget ainsi établi qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de

Fonctionnement	1 600 745,83 €
Investissement	3 091 538,19 €

6.4.2/6 - **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017**

Selon le produit attendu pour l'équilibre du budget, Madame Cécile PORTE, Adjointe chargée des Finances propose de maintenir les taux votés en 2016 :

<u>Taxes</u>	<u>2016</u>
Taxe d'habitation	9,44
Foncier bâti	16,95
Foncier non bâti	37,79

Où l'exposé de Madame PORTE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à 14 voix pour et 1 abstention (Monsieur MOREAU) les taux proposés :

Taxe d'habitation : 9.44 %
Foncier bâti : 16.95 %
Foncier non bâti : 37.79 %

6.4.3/6 - **BUDGET COMMUNE - AMORTISSEMENTS**

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 abstention (Monsieur MOREAU)

DECIDE de procéder à l'amortissement des travaux et acquisitions achevés en 2016 pour la réalisation des projets d'investissement.

La méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire.

La durée d'amortissement pour chacune des catégories de biens à amortir à partir de l'année 2017 sera la suivante :

- ✓ Compte 202 – Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme : 2 ans
- ✓ Compte 2031 –Frais d'études : 2 ans
- ✓ Compte 2033 – Frais d'insertion : 2 ans

- ✓ Compte 2051 – Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires : 2 ans
- ✓ Compte 2128 – Autres agencements, aménagements de terrains : 15 ans
- ✓ Compte 21318 – Autres bâtiments publics : 10 ans
- ✓ Compte 2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions : 15 ans
- ✓ Compte 2152 – Installations de voirie : 20 ans
- ✓ Compte 21534 – Réseaux d'électrification : 20 ans
- ✓ Compte 21538 – Autres réseaux : 20 ans
- ✓ Compte 21568 – Matériel et outillage d'incendie et de défense civile : 8 ans
- ✓ Compte 21571 – Matériel et outillage de voirie : 6 ans
- ✓ Compte 21578 – Autre matériel et outillage de voirie : 10 ans
- ✓ Compte 2158 – Matériel roulant : 6 ans
- ✓ Compte 2183 – Matériel de bureau et matériel informatique : 2 ans
- ✓ Compte 2184 – Mobilier : 10 ans
- ✓ Compte 2188 – Autres immobilisations corporelles : 1 ans

Les crédits seront inscrits chaque année au budget :

- * Section Fonctionnement/dépenses - chapitre 042 – compte 6811
- * Section Investissement/recettes - chapitre 040 – comptes 28

6.4.4/6 - **BUDGET COMMUNE**

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2017 aux associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 abstention (Monsieur MOREAU) décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations de Perthes pour une somme totale de 17 010 €, répartie comme indiqué ci-dessous :

Objet	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
SUBVENTION 2017	A.S.P. SECTION PETANQUE	250.00
SUBVENTION 2017	ASS. DES ANCIENS COMBATTANTS	600.00
SUBVENTION 2017	JUDO CLUB DE PERTHES	500.00
SUBVENTION 2017	ASSOCIATION CULTURELLE PERTHOISE	1 500.00
SUBVENTION 2017	CLUB AMITIE DE PERTHES	800.00
SUBVENTION 2017	CONCERTS DU PAYS DE BIÈRE + Eglise	1 000.00
SUBVENTION 2017	DANSES PERTHES	250.00
SUBVENTION 2017	ECOLE DES TILLEULS	800.00
SUBVENTION 2017	ESPACE MUSE	250.00
SUBVENTION 2017	LA GATINAISE GROUPE FOLKLORIQUE	500.00
SUBVENTION 2017	ASS. LA GUERRE DES BOUFFONS	100.00
SUBVENTION 2017	MEDIATHEQUE	1 860.00
SUBVENTION 2017	ASS. LOISIRS PERTHOIS AU PAYS DE BIÈRE	250.00
SUBVENTION 2017	ASS. MATERNELLE ACTIVE	800.00
SUBVENTION 2017	ASS. PERTHES ANIMATION	6 000.00
SUBVENTION 2017	PERTHES HANDBALL 77	1 000.00
SUBVENTION 2017	RESTOS DU COEUR	100.00
SUBVENTION 2017	EPICERIE SOCIALE	100.00
SUBVENTION 2017	SAINT VINCENT DE PAUL	100.00
SUBVENTION 2017	TENNIS DE TABLE	250.00

Dit que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2017, compte 6574.

Concernant la subvention de la médiathèque, il est précisé que la subvention attribuée pour l'exercice 2017 est de 250 € et que la somme de 1 610 € supplémentaire est un reversement d'un don reçu pour la médiathèque.

QUESTIONS DIVERSES :

Conclusions de l'étude d'aménagement urbain pour Perthes de 2017 à l'horizon 2030 :

Monsieur le Maire, en l'absence de Monsieur MAGNIER, informe que la présentation de ce point est reportée.

Installation des compteurs Linky par ERDF:

Monsieur VEZILIER demande qu'une discussion soit ouverte au prochain conseil municipal concernant les compteurs Linky.

Monsieur LARCHÉ fait savoir que ce point a été abordé à la Communauté d'Agglomération de Fontainebleau et qu'il a été décidé par le Président et l'ensemble des élus de faire venir les responsables d'ERDF, lorsque le moment sera venu, pour être informé sur le sujet.

Nouvelle Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau :

Compte-tenu de la mise en place de la nouvelle Communauté d'Agglomération, Monsieur D'AZEVEDO questionne sur le solde des comptes (répartition de l'actif et du passif) de la Communauté de Communes du Pays de Bière.

Information est donnée sur les réunions organisées les 4 et 6 avril pour étudier les modalités de dissolution de la Communauté de Communes.

Concernant l'intercommunalité, Monsieur le Maire fait savoir que la Communauté de Communes du Pays de Bière a été dissoute au 31 décembre 2016 et que le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau a été installé le 27 janvier 2017. Monsieur le Maire précise que si 31 vice-présidents et conseillers délégués, membres du bureau exécutif ont été élus, il a pour sa part choisi de consacrer son temps à la commune. Pour autant, il remercie les adjoints et conseillers municipaux de s'être présentés dans les commissions relevant de leur compétence.

Présentation est faite de la composition des membres représentant la commune de Perthes :

- Membre du bureau exécutif :

Monsieur Fabrice LARCHÉ, Conseiller Délégué

- Délégués de la commission des finances :

Titulaire : Monsieur Alain CHAMBRON

Suppléant : Madame Cécile PORTE

- Délégués de la commission d'urbanisme :

Titulaire : Monsieur Fabrice LARCHÉ

Suppléant : Monsieur Pascal MAGNIER

- Délégués de la commission développement économique

Titulaire : Madame Cécile PORTE

Suppléant : Monsieur Alain CHAMBRON

- Délégués de la commission environnement

Titulaire : Monsieur Franck VEZILIER

Suppléant : Monsieur Alain D'AZEVEDO

- Délégués de la commission sport - culture - jeunesse

Titulaire : Madame Marie-Christine D'AZEVEDO

Suppléant : Monsieur Alain CHAMBRON



Pour extrait conforme
Perthes, le 20 avril 2017
Le Maire,

Alain Chamb
Alain CHAMBRON